

Monsieur le Député,

À la suite d'informations reçues de l'ACAT-France, je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation concernant le processus de recherche des dizaines de milliers de personnes portées disparues au Sri-Lanka.

En effet, aucune d'entre elles n'a été retrouvée. Ce sont toutes les familles du pays qui sont concernées. Or, parce qu'elle est placée hors cadre juridique, une personne portée disparue est davantage exposée à des risques de torture, de mauvais traitements ou de mort.

À l'occasion du 15e anniversaire de la fin de la guerre au Sri Lanka, je vous demande de bien vouloir intercéder auprès des autorités en tant que président du groupe d'amitié France-Sri Lanka, pour faire la vérité sur les situations des personnes portées disparues.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de ma respectueuse considération.

NOM : SIGNATURE :

ADRESSE :

ACAT-France 2024 © Agnès Deschamps

M. Julien Dive
Assemblée nationale
Président du groupe d'amitié France-Sri Lanka
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Julien.Dive@assemblee-nationale.fr

1€29

AGIR POUR UN MONDE DIGNE

MAI 2024

Le 18 mai 2024 marque le 15^e anniversaire de la fin de la guerre civile au Sri Lanka, qui a mené aux disparitions forcées d'environ 60 000 à 100 000 personnes. Une problématique majeure. Pourtant, aucune victime n'a été retrouvée à ce jour.

Les disparitions forcées ont un impact multiple sur le respect des droits des personnes concernées, encore plus exposées à des risques de torture, de mauvais traitements ou de mort puisqu'elles sont placées hors cadre juridique. Au Sri Lanka, le crime est de grande ampleur.

Disparitions forcées : entre inertie et impunité

Le conflit sri-lankais a opposé pendant près de trente ans l'ethnie majoritaire cinghalaise et bouddhiste aux indépendantistes tamouls. En 2009, Mahinda Rajapaksa et Gotabaya Rajapaksa, alors respectivement président du pays et ministre de la Défense, ont mené l'armée à la victoire. À cette période, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont été portées disparues. Par la suite, le clan Rajapaksa a empêché que les enquêtes aboutissent pour les retrouver. L'inertie a été telle, que les Nations unies ont récemment dénoncé « l'absence persistante de progrès » en la matière. Or, le Sri Lanka a ratifié en 2016 la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, un texte fondamental qui n'est pas respecté. L'État doit donc être placé face à ses engagements.

Responsables des crimes commis durant la guerre, les Rajapaksa sont impunément demeurés à la tête du pays plusieurs années avant d'être poussés à la démission par la population mécontente. Ils demeurent influents, étant proches de l'actuel président par intérim.

Prageeth Eknaligoda : un cas emblématique

Prageeth Eknaligoda est un analyste politique et caricaturiste enlevé le 24 janvier 2010 pour avoir critiqué le pouvoir de Mahinda Rajapaksa en place à l'époque. Il est une victime directe du clan Rajapaksa, notamment pour avoir enquêté sur les crimes de guerre dont cette clique est responsable. À ce jour, Prageeth est toujours porté disparu et les audiences des procès pour rétablir la vérité sur son cas ne cessent d'être reportées. Malgré cela, sa famille reste très mobilisée pour obtenir justice, en particulier son épouse, Sandya Eknaligoda, à qui l'on a remis qui a en fin d'année 2023 le prix de la Fondation ACAT au nom de Prageeth.

À travers son enlèvement, les autorités sri-lankaises se sont attaquées à la recherche même de vérité qui traverse toutes les familles sri-lankaises. L'ACAT-France se mobilise pour que la vérité soit faite sur la situation de toutes les personnes portées disparues, victimes de crimes commis par des politiques qui agissent encore en toute impunité.

Retrouvez toutes nos actions sur acatfrance.fr

Oui, je participe à la lutte contre la torture

J'adhère à l'ACAT-France pour un montant de 24 € la première année

Je fais un don à l'ACAT-France

10 € 30 € 50 € 90 € libre €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

Je souhaite m'abonner à la revue *Humains*.

Pour 12 € la première année, je recevrai 4 numéros

Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations

Prénom

Nom

Mail

Adresse



Je renvoie ce bulletin à l'ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l'ordre de l'ACAT.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr



Protestons, soutenons et portons dans notre prière les familles des milliers de personnes portées disparues depuis de longues années et dont on n'a plus aucune trace.

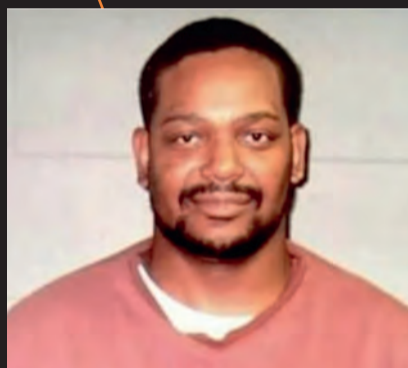
Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

AGIR AU SRI LANKA ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

ETATS-UNIS.
Après 30 ans passés dans le couloir de la mort, Daniel Gwynn est un homme libre !

Le 27 février dernier, toutes les poursuites à l'encontre M Gwynn ont été abandonnées. Il s'est avéré que la condamnation injustifiée de M. Gwynn en 1994 était basée sur des aveux obtenus sur la contrainte et des témoignages erronés. Il est devenu la 197^e ancien condamné à mort à être innocenté aux Etats-Unis depuis 1973. Lors de la Nuit des Veilleurs en 2018, il a fait partie des victimes soutenues par les adhérents, dont plusieurs ont continué à lui écrire par la suite. L'ACAT-France se réjouit de cette libération.



Daniel Gwynn est un homme libre !

ACAT France

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
@ACAT_France ACAT France acat_france

ACAT-France 2024 © Agnès Deschamps - Shutterstock

CONTACT LOCAL

J'envoie la carte



Je découpe la carte



Je signe la carte



Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous. Votre signature peut changer un destin.

J'AGIS AVEC L'ACAT-FRANCE.

AGISSONS ENSEMBLE POUR UN MONDE DIGNE

SRI LANKA

Je soutiens les familles des personnes portées disparues

L'ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort. Association reconnue d'utilité publique

ACAT France